

ZFE-mobilité



**Véhicules  
sans Crit'Air et  
Crit'Air 5 interdits  
dans toute l'Eurométropole  
dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023**



**MIEUX RESPIRER  
C'EST ÇA L'IDÉE!**



**Crit'Air 5  
et non classés**  
2022  
Interdiction pédagogique  
2023  
Interdiction définitive

La loi Climat et Résilience n'impose pas de calendrier d'interdiction des véhicules Crit'Air 2. Pour autant, la part des véhicules Crit'Air 2 dans les émissions polluantes est telle qu'il est indispensable de planifier dès à présent l'étape de leur interdiction pour obtenir des résultats significatifs sur le long terme pour la qualité de l'air et la santé publique. Cette anticipation s'inscrit dans une logique de progressivité et sera consolidée par les évaluations.

Elle donnera aux habitants-es et aux professionnels-les la visibilité qu'ils attendent et permettra d'accompagner d'ores et déjà le changement de motorisation, y compris pour les véhicules Crit'Air 2 actuellement en circulation. Cette étape vise également à anticiper de futures restrictions réglementaires en raison du renforcement des valeurs guides de l'Organisation Mondiale de la Santé publiées en septembre 2021.

PHASES	Janvier 2022	Janvier 2023	Janvier 2024	Janvier 2025	Janvier 2028**
Pédagogiques	Crit'Air 5 et non classés*	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2	-
D'interdiction	-	Crit'Air 5 et non classés*	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2

Ce calendrier progressif est susceptible d'être adapté en fonction des évaluations régulièrement conduites et d'éventuelles évolutions réglementaires.

\* Les « non classés » sont les véhicules les plus anciens (première immatriculation avant 1997) qui ne disposent pas d'une vignette Crit'Air et n'entrent donc pas dans la classification.  
\*\* Strasbourg, Schiltigheim, Ostwald et Holtzheim ont décidé dès à présent d'interdire les Crit'Air 2 en 2028. Pour les autres communes de l'Eurométropole, la décision d'interdiction des Crit'Air 2 devra être prise au plus tard en 2027 pour une application en 2028.

+ d'infos sur

Par internet

[zfe.strasbourg.eu](http://zfe.strasbourg.eu)

Pour un conseil en mobilité

[agenceduclimat-strasbourg.eu/contact](http://agenceduclimat-strasbourg.eu/contact)

03 69 24 82 82 du lundi au vendredi

de 9h à 17h30 et le samedi jusque 12h.

